

Fiche d'exercices N°2

Exercice N°1 Cas PASTA (deuxième partie)

À partir du bilan de l'entreprise Pasta que nous avons établi au 31 décembre N, nous allons poursuivre les travaux d'enregistrement du mois de janvier N+1. Le bénéfice de l'exercice N a été mis en réserve.

La comptabilité de la société Pasta étant désormais présentée dans le système de l'inventaire intermittent, nous enregistrerons les opérations suivantes dans le bilan et le compte de résultat

1. Achat de 25 tonnes de farine au fournisseur Farini.
Facture n° 01274 : 30 000 €. Règlement à 30 jours.
2. Encaissement par chèque de diverses créances clients : 144 000 €.
3. Coût de la locations d'un entrepôt pour le mois de janvier : 5 000€.
Règlement au comptant.
4. Facture n° 6204 du fournisseur Eufrais correspondant a une livraison de 300 000 oeufs à 70 € de lot de 1000. Règlement a crédit.
5. Diverses factures de matières premières et autres approvisionnements 11 000 €.
Règlement à crédit.
6. Règlement de certains fournisseurs de matières premières : 34 000 €.
7. Avis de paiement de la taxe professionnelle : 15 000 €. Règlement immédiat par chèque.
8. Facture de la société Transcap concernant le transport collectif du personnel du mois de janvier : 6 000 €. Règlement à 30 jours.
9. Facture d'entretien et de réparations de machines : 13 000 €. Règlement à 30 jours.
10. Facture de sous-traitance, payée au comptant : 19 000 €.
11. Facture d'achat de 30 ordinateurs (17 000 €) et d'une imprimante laser (15 000 €) pour la gestion de la comptabilité. Règlement à crédit.
12. Facture concernant une prime d'assurance destinée à couvrir les sinistres constructions et les dégâts du matériel industriel. Montant : 12 000 €. Règlement immédiat.
13. Prélèvement d'une annuité de remboursement de l'emprunt contracte a la BNP : 34 000 €, dont 9 000 € d'intérêts.
14. Facture de l'expert-comptable concernant ses intervention du mois de janvier : 4 000 €.
Règlement à crédit.
15. Constatation et règlement des salaires du mois de janvier : 50 000 €.
16. Les charges sociales sur les salaires du mois de janvier s'élèvent à 23 000 € et seront réglées en février.
17. Constatation de la dépréciation amortissement des constructions et des matériels du mois :
 - constructions : 2 000 €
 - matériel et outillage : 7 000 €
 - matériel informatique : 1 000 €
18. Retrait de 3 000 € d'espèces à la banque.
19. Acquisition de 35 % du capital de la société Farini. Coût de l'opération : 120 000 €. Paiement de 3/4 de la somme en janvier, le solde en mars.
20. Acquisition d'une licence d'exploitation d'un brevet concernant un système de refroidissement accéléré de la pâte alimentaire. Coût d'acquisition de la licence : 37 000 €. Paiement au comptant.
21. Acompte sur travaux en cours versé a la société Infogest concernant la réalisation d'une étude de marché préalable a la commercialisation d'un nouveau produit (la facture sera établie à l'achèvement de l'étude). Montant de l'acompte : 10 000 €.
22. La société Pasta décide d'ouvrir un magasin de détail spécialisé dans la vente de pâtes alimentaires. Elle fait l'acquisition d'un local commercial (murs et fonds de commerce) situe dans une rue passant de Lyon. Le montant de la transaction réglé au comptant se décompose comme suit :

- Terrain bâti : 30 000 €
- Local (murs) : 43 000 €
- Clientèle : 65 000 €

23. Les vents du mois s'élèvent à 260 000 €, dont la moitié réglée au comptant par chèque.

Remarque :

L'intégralité des matières premières achetées a été transformée et vendue. Il n'y a donc pas de stocks au 31 janvier N+1.

Exercice N°2 Société SILEM

La S.A.R.L. Silem est une société commerciale qui vend des consoles de jeux vidéo à une clientèle de particuliers. Les différents éléments de son patrimoine se présentent comme suit au 31/12/N-1 :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais d'établissement | 60 000 € |
| Banques (avoirs) | 21 000 € |
| Capital | 300 000 € |
| Terrains | 80 000 € |
| Constructions | 190 000 € |
| Stocks de marchandises | 179 000 € |
| Fonds commercial | 40 000 € |
| Créances clients | 260 000 € |
| Caisse | 5 000 € |
| Dettes fournisseurs | 180 000 € |
| Emprunts | 500 000 € |
| Prêts | 75 000 € |
| Dettes fiscales et sociales | 30 000 € |
| Valeurs mobilières de placement | 60 000 € |
| Titres de participation | 100 000 € |
| Réserves | 200 000 € |
| Matériels | 230 000 € |

Au cours de l'année N, les opérations suivantes ont été réalisées :

1. Paiement de la dette envers l'État et les organismes sociaux, par chèque.
2. Encaissement des créances sur les clients de l'année N-1 par chèque.
3. Paiement des dettes envers les fournisseurs de l'année N-1 par chèques
4. Achats de marchandises :
 - au comptant par chèque : 780 000 €
 - à crédit : 260 000 €
5. Campagne publicitaire : 58 000. € Cette somme a été réglée à l'agence Havas au comptant par chèque pour la moitié, le reste à crédit.
6. Remboursement d'une fraction de l'emprunt : 140 000 €, dont 40 000 € d'intérêts.
7. Les salaires versés au cours de l'année N s'élèvent à 290 000 €. Ils ont été payés à la fin de chaque mois.
8. Les charges sociales sur salaires s'élèvent à 130 000 € dont 20 000 € seront payée en N+1.
9. Facturation des frais de transports de marchandises : 67 000 € au comptant.
10. Honoraires de conseil : 46 000 € payés au comptant.
11. Primes d'assurances : 26 000 € payés au comptant.
12. Consommation de téléphone réglée par chèque au cours de l'exercice : 4 000 €
13. Location du magasin : 16 000 €. Paiement au comptant par chèque.
14. Paiement au cours de l'exercice de diverses petites fournitures de bureau, en espèces : 3 000 €.
15. Impôts et taxes supportés au cours de l'année N : 145 000 €, dont 42 000 € restent à payer.

16. Cession à M. Durand, au prix de 150 000 €, du terrain acquis 80 000 € à la création de la société.
Règlement au comptant par chèque.
17. L'E.D.F. adresse la facture suivante :
- caution sur installation d'une nouvelle ligne : 2 000 €
 - consommation de l'année : 15 000 €
18. Facture de l'entreprise Burotic :
- Facture n° 256 : vente d'un ordinateur portable 20 000 €.
 - Facture n° 257 : locations de matériel vidéo : 8 000 €.
- Règlement à crédit.
19. Les actifs financiers ont rapporté à l'entreprise Silem les dividendes suivantes :
- Titre de participation : 15 000 €
 - Valeurs mobilières de placement : 6 000 €.
- Ces sommes ont été versées sur le compte bancaires de l'entreprise.
20. La société Silem contracte un nouvel emprunt d'un montant de 250 000 €.
21. Acquisition d'un nouveau magasin de vente à Villeurbanne :
- Prix du local : 110 000 €. Paiement au comptant par chèque.
 - Prix de l'emplacement (droit au bail) : 120 000 €. Paiement au comptant par chèque.
 - Agencement, aménagement, installation du magasin : 95 000 €. Paiement à crédit.
22. Constatation de la dépréciation des immobilisations :
- Frais d'établissement : 20 000 €.
 - Construction : 10 000 €.
 - Matériels : 46 000 €.
23. Ventes de marchandises : 2 000 000 € :
- 1 350 000 € au comptant par chèque ;
 - 50 000 € en espèces ;
 - 600 000 € à crédit.
24. Virement de 45 000 € de la caisse sur le compte bancaire de l'entreprise.

Remarque

L'inventaire des stocks au 31/12/N fait ressortir un montant équivalant à celui du 01/01/N. Il n'y a donc eu ni stockage, ni déstockage entre les deux exercices.

Mission

1. Présenter le bilan au 31/12/N-1. Retrouver le résultat de l'exercice N-1.
2. Analyser comptablement les opérations de l'exercice N et établir le bilan et le compte de résultat au 31/12/N, en respectant le système de l'inventaire intermédiaire.

Remarques :

- sauf précisions, les opérations au comptant sont réglées par chèque;
- le bénéfice dégagé à la clôture de l'exercice N-1 a été affecté en réserves.